



MODALITÉS DES COACHING EN MEDICAL TRAINING/SOINS COOPÉRATIFS

• PRÉAMBULE

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de chaque partie, soit d'une part de l'entreprise individuelle enregistrée sous le SIRET n°89490817700013, AnimOngi – Jessica Larrondo E.I, que l'on appellera « Instructrice », et d'autre part de la personne physique ou morale bénéficiant des services que l'on appellera « Propriétaire ».

• OBJECT

L'Instructrice s'engage, auprès du Propriétaire et de son animal, à mettre en œuvre ses connaissances et son savoir-faire dans le but :

- de faciliter les manipulations et les soins médicaux destinés aux besoins et bien-être de l'animal
- d'améliorer la relation entre l'animal et son Propriétaire grâce à une meilleure communication
- de transmettre au Propriétaire ses connaissances pour pouvoir agir au quotidien auprès de son animal, dans le respect de ce dernier

Les obligations de l'Instructrice sont des obligations de moyens, mais elle mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le Propriétaire. Ce dernier ne pourra pas exiger de résultats, ceux-ci étant liés à sa capacité et son implication à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres à son animal, être vivant dont les réactions peuvent être imprévisibles.

Le Propriétaire s'engage à respecter l'Instructrice ainsi que son propre animal, tout en acceptant :

- de suivre les recommandations de la méthode proposée
- de fournir un travail régulier et respectueux de son animal
- de respecter les clauses de ce contrat

• BÉNÉFICIAIRE

Propriétaire majeur / Animal de plus de 4 mois d'âge.

Bonne compréhension et maîtrise du français (oral et écrit).

À l'aise avec les outils numériques : échange par mail/whatsapp/messenger, lecture vidéos youtube, lecture documents pdf, caméra d'ordinateur/téléphone (distanciel).

Pour les ateliers de groupe : une liste détaillée des conditions de participation sera transmise.

• MOYENS PÉDAGOGIQUES

Lors des parties théoriques, un enseignement oral couplé à des supports imagés écrits assureront la transmission de la méthode.

Lors des parties pratiques, l'Instructrice guidera le Propriétaire dans sa posture et gestuelle afin d'obtenir l'action attendue de son animal.

L'ensemble des supports et des comptes rendus sera transmis de façon dématérialisée.

• MATÉRIEL À PRÉVOIR PAR LE PROPRIÉTAIRE

Afin de mettre en application la méthode du Medical Training/Soins Coopératifs, du matériel répondant au besoin du Propriétaire sera nécessaire (choix du matériel optimal à l'issue du bilan).

Pour les sessions en distanciel, une caméra orientée sur l'ensemble de la zone de travail et une bonne connexion internet seront nécessaires.

Pour les ateliers de groupe : une liste détaillée sera transmise.

• RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le Propriétaire est désigné comme le détenteur de l'animal. Lors des séances, il en est responsable et est responsable des éventuels dommages causés par son animal sur lui-même, sur autrui (êtres vivants) ou sur tout matériel environnant. Il atteste être couvert en responsabilité civile.

L'entreprise est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF.

• DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs dépendent des prestations choisies (TVA non applicable art.261-4-4° du CGI).

Une grille tarifaire est disponible sur le site www.animongi.fr, et transmissible par mail sur demande.

Moyens de règlement lors d'intervention en présentiel : virement (avant la séance), chèque ou espèces.

Moyens de règlement lors d'intervention en distanciel et ateliers d'initiation en groupe : virement (avant la séance).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

• PRÉAMBULE

Les conditions générales de vente ont pour objectif de déterminer les droits et obligations de chaque partie, soit d'une part de l'entreprise individuelle enregistrée sous le SIRET n°89490817700013, Animongi – Larrondo Jessica E.I., que l'on appellera « Prestataire », et d'autre part de la personne physique ou morale bénéficiant des services que l'on appellera « Bénéficiaire ».

Des précisions propres à chaque intervention seront apportées lors de la contractualisation et feront l'objet d'une acceptation de ces conditions par signature de la part du Bénéficiaire.

• DOMAINE D'INTERVENTION

Animongi – Jessica LARRONDO propose les services suivants :

- Éducation aux Soins Coopératifs Animaliers spécialité Chien au domicile du Bénéficiaire et en distanciel
- Formation en Premiers Secours Canin et Félin
- Atelier de Prévention Morsures de Chien auprès des enfants (école, centre de loisirs, médiathèque, goûter d'anniversaire, ...).

• OBJECT

Le Prestataire s'engage, auprès du Bénéficiaire à mettre en œuvre ses compétences et son savoir-faire dans le but :

- d'améliorer la relation entre le Bénéficiaire et le chien grâce à une meilleure communication
- de transmettre au Bénéficiaire ses connaissances pour pouvoir agir au quotidien dans le respect du chien

Les obligations du Prestataire sont des obligations de moyens, mais il mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le Bénéficiaire. Ce dernier ne pourra pas exiger de résultats.

Le Bénéficiaire s'engage à respecter le Prestataire, son propre chien ou les personnes et chiens environnants, en acceptant les recommandations faites par le Prestataire et en approuvant les clauses du contrat établi.

• VALIDITÉ DU CONTRAT

Il prend effet dès la date de sa signature par les 2 parties. Un délai de rétractation est possible sous 14 jours, permettant la restitution de la totalité des sommes versées par le Bénéficiaire sous 2 conditions :

- le contrat ne doit pas être en cours de réalisation ; dans ce cas aucun remboursement ne sera effectué
- la demande de rétractation ne doit pas intervenir en dessous du délai d'annulation propre à chaque service (cf « Annulation et retard ») ; dans ce cas, 50% de la somme sera retenue.

Tout abandon d'engagement ne fera l'objet d'aucun remboursement, et toute intervention non utilisée sera considérée comme perdue sans report possible (sauf motif impérieux avec justificatif : maladie longue durée/accident/décès).

Également, dans le cas où le Prestataire serait dans l'incapacité d'assurer la totalité des prestations du contrat dans le délai prévu, la validité pourra être reportée ou un remboursement sera effectué.

• ANNULATION D'UNE SÉANCE OU RETARD

Le Bénéficiaire peut annuler une intervention ou son inscription et bénéficier d'un remboursement ou report jusqu'à :

- Soins coopératifs : 48h (rdv) / 14 jours (atelier) avant la date et l'heure prévues de l'évènement
- Premiers Secours : 14 jours avant la date et l'heure prévues de l'évènement
- Prévention Morsures : 14 jours avant la date et l'heure prévues de l'évènement

Passé ce délai, 50% du tarif de la prestation sera retenu. (sauf motif impérieux avec justificatif : maladie/accident/décès/météo, etc).

En cas d'annulation de la part du Prestataire, il s'engage à avertir au plus vite le Bénéficiaire et proposer une date qui conviendrait aux deux parties.

Le Bénéficiaire doit être présent et disponible lors de l'arrivée et la présence du Prestataire. Tout retard éventuel serait donc déduit de la durée du rendez-vous. Pour les interventions se faisant en présentiel, le Prestataire peut être soumis aux conditions de la circulation. Il s'engage donc à prévenir en cas de retards éventuels dans un délai raisonnable.

• RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

Le Bénéficiaire est désigné comme responsable :

- du chien dont il est le détenteur le jour de l'intervention (soins coopératifs et premiers secours)
- du lieu d'intervention et des personnes qui y sont présents (atelier prévention morsures)

Ainsi, il est responsable des éventuels dommages causés par lui-même ou par son chien sur lui-même, sur autrui (être vivants) ou sur tout matériel environnant. Il atteste être couvert en responsabilité civile.

L'entreprise Animongi est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès de la MAIF.

• DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'entreprise individuelle Animongi – Jessica LARRONDO est régie par le statut d'auto-entreprise non soumis à la TVA (art.261-4-4° du CGI).

Le prix des prestations varie en fonction de la formule choisie et peut être modifié à tout moment. Le Bénéficiaire déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des tarifs pratiqués pour les prestations choisies. Les moyens de règlement acceptés sont les virements, les chèques et les espèces mais dépendent des prestations choisies (cf modalités par services).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

• PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction de marque, de contenu du site internet www.animongi.fr ou de la page Facebook Animongi, d'information, de support écrit, de photos, de vidéos est formellement interdite, même partiellement sous quelque forme que ce soit et quel que soit la langue, sans l'accord explicite et formel de l'entreprise. Ces données restent en sa propriété intellectuelle exclusivement.

• DROITS D'IMAGE

Le Prestataire peut être amené à réaliser des photos ou des vidéos durant les interventions afin d'alimenter sa page internet www.animongi.fr, sa page Facebook Animongi, ou tout autre contenu informatif. En conséquence et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, sauf désaccord explicite et écrit, le client autorise le Prestataire, à reproduire et communiquer au public les photographies et/ou vidéos prises dans le cadre de ses interventions. Les images pourront être exploitées et utilisées sous toute forme et tout support sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

• DONNÉES PERSONNELLES, CONFIDENTIALITÉS

Certaines de vos données personnelles sont collectées à des fins de gestion (établissement des contrats, facturation et suivi d'enseignement) et traitées informatiquement. Tout est mis en place pour un maximum de sécurité. En aucun cas ces données ne seront transmises à des tiers. Conformément aux directives du RGPD, vous disposez d'un droit de rectification, d'un droit d'oubli, d'un droit de portabilité. Toutefois, les messages électroniques pourraient être interceptés. Ne communiquez aucune information confidentielle dans ces emails. Le Prestataire décline toute responsabilité dans le cas où cela arriverait.

Le Prestataire s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucune information ou confidences relatives à la vie privée du Bénéficiaire. Ce dernier s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quel qu'en soit le support, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

• COOKIES, LIENS HYPERTEXTES ET MESURES D'AUDIENCE

Des cookies peuvent vous être proposés lors de votre navigation sur le site www.animongi.fr. Un cookie est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'utilisateur, mais qui enregistre des informations relatives à la navigation d'un ordinateur sur un site. Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le site, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation. Le refus d'installation des cookies peut entraîner l'incapacité d'accéder à une page. Le visiteur peut modifier la configuration en allant dans les paramètres de son ordinateur.

Les articles de ce site peuvent inclure des contenus intégrés (par exemple des vidéos, images, articles...). Le contenu intégré depuis d'autres sites se comporte de la même manière que si le visiteur se rendait sur cet autre site.

Un système de mesure et d'analyse d'audience est installé sur ce site (Google Analytics) afin de recueillir des statistiques et ainsi améliorer la navigation et le contenu du site internet. Ces analyses sont totalement anonymes, l'identité du visiteur reste donc inconnue.

• CONTENUS EMBARQUÉS DEPUIS D'AUTRES SITES

Les articles de ce site peuvent inclure des contenus intégrés (par exemple des vidéos, images, articles...). Le contenu intégré depuis d'autres sites se comporte de la même manière que si le visiteur se rendait sur cet autre site.

• LITIGE

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. Elles s'engagent à faire leur possible pour que ce règlement amiable ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire. Cependant, si un accord n'est pas trouvé, dans le cadre de l'obligation de désignation d'un médiateur, le Prestataire désigne le médiateur conventionné par le Syndicat National des Professionnels du Chien et du Chat dont voici les coordonnées : Yves LEGEAY (22 Boulevard A. Millerand – 44200 NANTES), www.mediateurprofessionchienchat.fr, secretariat-conso@contact-snpcc.com